

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUÉCH

EXTRAIT N° 98.22 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 20 JUIN 2022

- En exercice : 89
- Présents : 54
- Votants : 72 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 68 (61 pour, 7 contre et 4 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le 14 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Michèle MAFFREN à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Pierre SEINTURIER
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Serres : M. Christian COULLOMB
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christine REYNIER
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Convention tripartite de financement de l'aire de covoiturage de Sisteron nord avec ESCOTA et la Région PACA

Par délibération n°167.21 du 20 décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le plan d'aménagement de l'aire de covoiturage de Sisteron nord réalisé dans le cadre du Programme d'Investissement Autoroutier (PIA). Les opérations de travaux doivent débiter avant la fin de l'année 2022.

Il est proposé d'établir une convention avec ESCOTA et la Région Sud PACA afin de définir les engagements de chacun en ce qui concerne les modalités de financement, de construction, d'entretien et d'exploitation de l'aire dont la capacité sera de 44 places. La Région Sud PACA a fait connaître sa volonté d'être intégrée à la réalisation de ce projet à travers la création de quais de bus afin de renforcer l'aspect multimodal de l'aire.

La construction de cette aire de covoiturage comprend des aménagements de base (parking et VRD) et des aménagements complémentaires (bornes de recharge pour véhicules électriques, quais de bus, panneaux d'information). La société ESCOTA assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux pour un coût total de 832 280 € HT. La CCSB prendra ensuite en charge l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'aire.

Les aménagements de base sont évalués à 602.106 € HT. Une participation globale et forfaitaire de 198.816 € est demandée à la CCSB et à la Région Sud PACA. La convention prévoit une répartition de cette somme à hauteur de 50 % pour chaque collectivité, soit 86.766 €.

Les aménagements complémentaires sont réalisés à la demande de la CCSB et de la Région Sud PACA qui assurent la totalité de la prise en charge financière en fonction du coût lié aux aménagements qui leurs sont propres. Le montant pour la part CCSB est de 24.006 € et de 176.897 € pour la Région.

Ainsi, la participation financière de la CCSB serait de 126.912 € HT, et celle de la Région Sud PACA de 302.080 €. ESCOTA interviendrait à hauteur de 403.289 €.

Le montant de la participation de la CCSB est supérieur à ce qui avait été estimé au début du projet (108.000 €). Cette hausse est la conséquence de contraintes techniques initialement imprévues et de la forte inflation que connaît le secteur des travaux publics.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention tripartite de financement de l'aire de covoiturage de Sisteron nord avec ESCOTA et la Région PACA ;
- autorise le président à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

